

Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

Élections fédérales 2004

Qu'en est-il des promesses fiscales ?

Luc GODBOUT

Document de travail 2004/03

Le 10 juin 2004

Élections fédérales 2004 : Qu'en est-il des promesses fiscales ?

Luc Godbout*

Professeur

Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke†

Ce texte a été rédigé dans le cadre d'un petit déjeuner-causerie sur les enjeux fiscaux, tenu le 10 juin 2004 à Longueuil, organisé par la Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke en collaboration avec l'Association de planification fiscale et financière, l'Association des économistes québécois et la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud.

* L'auteur veut exprimer sa profonde reconnaissance à Marcelin Joanis et Jean-Claude Lefebvre pour leurs observations utiles. Bien entendu, les opinions exprimées n'engagent que l'auteur, il assume l'entière responsabilité des commentaires et des interprétations figurant dans la présente étude.

† Pour plus de détails sur la Chaire en fiscalité et en finances publiques, vous pouvez consulter son site officiel à l'adresse suivante : <http://www.usherbrooke.ca/adm/recherche/chairefiscalite/>.

Table des matières

| | |
|--|----|
| Mise en contexte | 4 |
| Encore des baisses de taux d'imposition | 4 |
| Des réductions d'impôt ciblées à la famille..... | 6 |
| Favoriser l'épargne-retraite..... | 7 |
| Accroître la taxation de la richesse | 8 |
| Résoudre le déséquilibre fiscal | 10 |
| Réduire l'application de la TPS | 11 |
| Revoir l'assurance-emploi | 12 |
| Augmenter l'impôt des sociétés..... | 13 |
| Lutter contre les pratiques fiscales abusives..... | 13 |
| Conclusion | 13 |

Mise en contexte

La panoplie de promesses fiscales répertoriées dans les différents programmes électoraux offre l'opportunité de débattre sur l'état des lieux du système fiscal canadien, en analysant les enjeux fiscaux entourant la présente campagne électorale. D'entrée de jeu, il faut préciser que l'analyse se limite aux promesses ayant un caractère fiscal, ainsi nous ne commentons pas la portée générale des programmes électoraux.

Encore des baisses de taux d'imposition

Lors de la campagne électorale 2000, les engagements fiscaux portaient sur des baisses massives d'impôt. La défunte Alliance canadienne proposait la mise en place d'un impôt à taux unique alors que le Parti libéral dans un Énoncé économique, présenté quatre jours avant le déclenchement des élections, promettait que les baisses d'impôt atteindraient 100 milliards \$ sur cinq ans. Depuis lors, les baisses d'impôt se sont matérialisées.

Encore aujourd'hui, dans le cadre de la présente campagne, les Libéraux ont signifié que s'ils sont réélus, il est raisonnable de s'attendre à ce qu'ils effectuent d'autres baisses d'impôt au cours du prochain mandat, sans en préciser la forme ou l'ampleur dans leur programme électoral. De son côté, le Bloc Québécois préconise un principe général voulant que les baisses d'impôt s'appliquent en premier lieu à soulager financièrement les contribuables à revenus faibles et moyens, sans toutefois indiquer les moyens à prendre pour le réaliser. Seuls les Conservateurs proposent encore une baisse significative de l'impôt des particuliers. Le taux d'imposition promis serait progressivement ramené à 16 % pour tout revenu inférieur à 70 000 \$, alors qu'actuellement, le taux d'imposition de 16 % existe, mais il s'applique uniquement sur la première tranche de revenus de 35 000 \$. Cet allègement fiscal aurait pour effet de réduire de 22 % à 16 % le taux d'imposition sur les revenus se situant entre 35 000 et 70 000 \$. Les Conservateurs ciblent donc les contribuables à revenus moyens ou élevés puisque seuls les contribuables dont le revenu excède 35 000 \$ bénéficieraient de la baisse du taux d'imposition. Enfin, le NPD propose de soustraire de l'imposition les contribuables gagnant moins de 15 000 \$, tout en augmentant le taux d'imposition maximal de 29 % à 32,5 % sur les revenus excédant 250 000 \$.

De prime abord, la proposition des Conservateurs et celle du Bloc de concentrer les réductions fiscales aux contribuables de la classe moyenne peuvent difficilement être critiquées. C'est bien connu, la classe moyenne canadienne est plus durement frappée par l'impôt sur le revenu. Dans ce contexte, il est normal que les contribuables en faisant partie soient les premiers bénéficiaires d'éventuelles réductions fiscales.

En ce qui concerne la proposition du NPD visant à relever le seuil d'assujettissement à l'impôt, elle semble aussi appropriée, et ce même si le poids de l'impôt sur le revenu des contribuables à faibles revenus est peu élevé. En effet, une comparaison du régime fiscal canadien avec celui des États-Unis montre que 50 % de l'ensemble des contribuables, ceux ayant les revenus les plus faibles, ne paient, dans chaque régime, que 4 % du total de l'impôt. Malgré tout, l'imposition du revenu débute plus rapidement au Canada que dans les autres pays du G7, où l'imposition débute en moyenne à 33 % du salaire moyen d'un ouvrier alors qu'ici, avec un crédit personnel de base d'environ 8 000 \$, ce ratio n'est que de 19 %. Pour atteindre la moyenne du G7, il faudrait que le seuil d'assujettissement passe à un peu plus de 12 500 \$. Le NPD a donc raison de vouloir hausser le seuil d'assujettissement, mais le niveau proposé (15 000 \$) est sans doute trop élevé. L'autre promesse du NPD en matière d'impôt sur le revenu, celle visant à accroître le taux maximum d'imposition à 32,5 %, serait difficile à mettre en œuvre, sauf dans un contexte de « *remodulation* » du barème d'imposition. Une avenue possible serait la modification du barème d'imposition (certains taux à la baisse et d'autres à la hausse) en limitant la portée des baisses d'impôt aux contribuables de la classe moyenne.

| | Barème fédéral actuel | Barème Conservateur | Barème NPD |
|---------------------------|----------------------------------|--------------------------------|-----------------------|
| <i>Tranche de revenus</i> | <i>Taux</i> | <i>Taux</i> | <i>Taux</i> |
| 0 à 8 012 \$ | 0 % | 0 % | 0 % |
| 8 012 à 15 000 \$ | 16 % | 16 % | 0 % |
| 15 000 à 35 000 \$ | 16 % | 16 % | 16 % |
| 35 000 à 70 000 \$ | 22 % | 16 % | 22 % |
| 70 000 à 113 804 \$ | 26 % | 26 % | 26 % |
| 113 804 \$ à 250 000 \$ | 29 % | 29 % | 29 % |
| 250 000 \$ et plus | 29 % | 29 % | 32 % |

Des réductions d'impôt ciblées à la famille

Au lieu de procéder à des baisses générales d'imposition, ou complémentaires à celles-ci, certains préfèrent réaliser des baisses d'impôt ciblées aux familles. Au Québec, c'est le choix que le ministre Séguin a fait dans son récent budget. La reconnaissance de la situation familiale au sein du système d'imposition existe lorsque le fardeau fiscal d'un contribuable est réduit pour prendre en compte les personnes qu'il a à sa charge. À cet égard, il y a une certaine convergence entre les différents programmes électoraux. Tant le Bloc Québécois que le Parti conservateur et le NPD proposent une réduction d'impôt en bonifiant la prise en compte de la situation familiale. Le Parti conservateur promet d'introduire une nouvelle déduction fiscale pour enfants. Le Bloc Québécois propose l'instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour enfants. De son côté, le NPD souhaite bonifier la prestation fiscale pour enfants. Mis à part la promesse de doubler la valeur du crédit relatif à la prise en compte des dépenses des aidants naturels, dont le coût reste marginal, les Libéraux ne proposent aucune mesure fiscale liée à la prise en compte de la situation familiale.

Bien que le gouvernement fédéral accorde à certaines familles à revenus modestes et moyens la prestation fiscale canadienne pour enfants, il faut toutefois noter que cette mesure d'aide à la famille n'est pas universelle. Aussi, l'absence de mesures fiscales dans le système d'imposition fédéral (crédit d'impôt, déduction fiscale, etc.) fait en sorte que certaines familles avec enfants paient une charge fiscale identique à celle d'un couple sans enfant ayant un revenu équivalent. Or, ils n'ont évidemment pas la même capacité contributive. Ce constat soulève une lacune de l'impôt sur le revenu fédéral en vigueur. À ce titre, bien que généreuse, la proposition du NPD ne possède pas de minimum garanti et elle ne corrige donc pas la situation. Par contre, l'adoption de la déduction du Parti conservateur ou du crédit d'impôt du Bloc Québécois garantirait que deux familles n'ayant pas la même capacité contributive ne paient pas le même impôt. On ne peut que saluer ces correctifs. Sans entrer dans la technique fiscale, notre préférence va au crédit d'impôt remboursable pour trois raisons. Premièrement, le fait que le crédit d'impôt soit remboursable assure que même les contribuables non imposables peuvent en bénéficier, ce qui s'apparente, en terme d'effet, à la majoration de la prestation fiscale pour enfants, tout en s'assurant qu'une partie des charges inhérentes aux enfants est prise en compte lors de la production de la déclaration fiscale. Deuxièmement, l'économie d'impôt liée aux crédits d'impôt est uniforme sans égard au revenu du contribuable alors que l'économie d'impôt rattachée à une déduction fiscale augmente en fonction du revenu imposable. Troisièmement, depuis la réforme fiscale des Conservateurs de 1988, les déductions fiscales personnelles ont toutes été converties en crédits d'impôt.

| Économie d'impôt pour une famille québécoise ayant deux enfants à charge | | |
|---|---|--|
| <i>Salaire</i> | <i>Crédit d'impôt du Bloc Québécois de 3 730 \$</i> | <i>Déduction fiscale du Parti conservateur de 2 000 \$</i> |
| 15 000 \$ | 997 \$ | 0 \$ |
| 35 000 \$ | 997 \$ | 534 \$ |
| 75 000 \$ | 997 \$ | 868 \$ |
| 125 000 \$ | 997 \$ | 969 \$ |

Favoriser l'épargne-retraite

Les programmes électoraux des Conservateurs et des Libéraux sont les seuls à aborder la question de l'épargne-retraite. Du côté des Libéraux, la promesse n'est pas très étayée, elle se limite à dire qu'ils développeront des façons plus efficaces de favoriser une plus grande épargne par l'entremise du système d'imposition. Les Conservateurs, quant à eux, font une proposition précise. Ils promettent d'instaurer un régime d'épargne complémentaire au REÉR : le régime enregistré d'épargne viagère (REEV). Contrairement au REÉR, dans ce régime, les cotisations ne seraient pas déductibles et les éventuels retraits ne seraient plus imposables. Le REEV semble moins généreux au moment des contributions puisqu'il n'affecte pas l'impôt à payer du cotisant, par contre, au moment du retrait, ni le capital cotisé, ni son rendement ne sont imposables. Ainsi, il en ressort que les rendements du REEV ne seraient jamais imposés. Il faut noter que des régimes similaires existent aux États-Unis et au Royaume-Uni. D'ailleurs, dans son dernier budget (2004), le fédéral a déjà annoncé qu'il poursuivait ses consultations sur la pertinence de mettre en place un tel régime. Selon les Conservateurs, ce régime serait conçu pour les contribuables à revenus faibles et moyens puisque les sommes reçues du REEV n'affectent plus à la baisse les autres prestations fédérales telles les pensions de sécurité de la vieillesse. Toutefois, pour les contribuables à revenus modestes et moyens, le remboursement d'impôt découlant des contributions au REER constitue l'un des attraits déterminant de l'épargne REÉR. De plus, les statistiques fiscales montrent que ces contribuables n'ont pas une capacité d'épargne suffisante pour pleinement contribuer au REÉR, cela demeura vrai avec le REEV. Il y a donc fort à parier que ce sont les contribuables à revenus élevés qui bénéficieront davantage de la mise en place d'un REEV, cela n'est pas nécessairement mauvais en soi, mais il ne faut pas prétendre qu'il servira aux contribuables à faibles revenus.

Accroître la taxation de la richesse

Le NPD est le seul parti à vouloir taxer davantage la richesse par la mise en place d'un impôt sur les héritages et par l'inclusion complète des gains en capital dans les revenus des contribuables. Ces propositions sont éminemment politiques. Essentiellement, il s'agit de donner un signal visant à accroître l'apparence d'équité du système d'imposition.

À première vue, on ne peut qu'être surpris par la stratégie du NPD de vouloir hausser la fiscalité en période de surplus budgétaire. Or, précisons que ces propositions s'inspirent, en partie du moins, du système d'imposition américain. Le principal mérite des propositions du NPD sur une taxation accrue de la richesse ne tient pas tant à leur éventuelle faisabilité d'application à moyen ou long terme, mais à la réflexion qu'elles suscitent en terme d'utilisation diversifiée des outils fiscaux dont dispose le gouvernement.

Premièrement, il propose, à l'instar de l'impôt américain, de réintroduire au Canada un impôt sur les héritages. Ce nouvel impôt s'appliquerait uniquement sur les héritages dont la valeur excède un million \$. Il faut noter qu'en 1972, les Libéraux ont procédé à une vaste réforme fiscale et que depuis le système fiscal canadien n'impose plus les héritages. Cependant, le système fiscal canadien impose les gains en capital courus au moment du décès d'un particulier. De son côté, le système fiscal américain n'a pas de dispositions semblables. À la place, un impôt s'applique sur la valeur de la succession. Quoi qu'il en soit, parmi les pays membres de l'OCDE, le Canada fait figure d'exception, puisque 26 des 30 pays membres imposent les héritages. Toutefois, la part, dans le total des recettes fiscales, liée aux impôts sur les transferts de fortune représente moins de 1,5 % dans chacun de ces pays. De l'aveu même du NPD, cet impôt rapporterait moins que 2 % du total des recettes fiscales canadiennes. Malgré la faiblesse des recettes fiscales générées, ce type de taxation est toujours controversé. D'un côté, il y a ses défenseurs qui soulèvent qu'un impôt sur les transferts de fortune lutte contre la mauvaise répartition de la richesse dans la société, et de l'autre, il y a ses détracteurs qui évoquent que cette forme de taxation est injuste, compliquée, inefficace et comporte des coûts de conformité élevés.

Si une telle proposition devait être retenue, les réticences seraient nombreuses. Dans le contexte de surplus budgétaire qui prévaut actuellement, nous pouvons douter de la faisabilité politique de sa mise en place. La seule chance de réussite serait dans un contexte où les nouvelles recettes générées iraient entièrement à la réduction de l'impôt sur le revenu. Ainsi, l'argumentaire pour créer ce nouvel impôt ne serait pas

l'augmentation des recettes fiscales, mais plutôt la réduction de la dépendance par rapport à l'impôt sur le revenu, puisque plus de la moitié de l'ensemble des recettes fiscales fédérales provient de ce seul impôt. Qu'on soit pour ou contre ce nouvel impôt, une analyse plus approfondie sur les effets de son application, tant en terme de coût de gestion que de coût de conformité, doit être réalisée avant d'aller de l'avant. Ce n'est qu'après que nous pourrions nous prononcer sur la pertinence d'implanter un impôt sur les héritages. D'ici là, nous devons rester prudents avant l'instauration de toute nouvelle forme d'imposition et nous demander si le jeu en vaut vraiment la chandelle.

Comme deuxième façon d'accroître la taxation de la richesse, le NPD propose d'éliminer le traitement préférentiel rattaché aux gains en capital afin qu'ils soient pleinement inclus dans les revenus d'un contribuable comme le sont les salaires, les intérêts ou les profits d'entreprises. En 2000, Paul Martin, alors qu'il était ministre des Finances, a réduit à 50 % la portion d'un gain en capital devant être inclus au revenu. La pleine inclusion proposée des gains en capital découle du fait qu'il est reconnu que leur concentration est liée à la richesse du contribuable qui le réalise. Encore une fois, il s'agit d'un débat fiscal controversé. Selon que l'on soit pour ou contre, les arguments tournent essentiellement autour, d'une part, de l'effet positif que cela aurait sur l'investissement et, d'autre part, de l'effet disproportionné en terme de baisse d'impôt pour les contribuables les mieux nantis. Quoi qu'il en soit, une comparaison internationale montre que le traitement fiscal du gain en capital est loin d'être uniforme. Alors que nos partenaires économiques, tels l'Australie, les États-Unis et le Royaume-Uni, traitent normalement le gain en capital des sociétés et offrent un traitement différencié du gain en capital des individus selon la durée de détention, le Canada maintient toujours un traitement préférentiel aux gains en capital, sans égard au statut du contribuable, ni à la durée de détention. Parmi les pays comparés, le traitement différencié selon la durée de détention distingue les gains en capital réalisés par les individus à court terme, qui eux, sont pleinement inclus aux revenus alors qu'ils font l'objet d'un traitement préférentiel seulement lors d'une disposition à long terme.

Il est improbable que l'intégration complète des gains en capital dans les revenus, comme il a été proposé par le NPD, se concrétise. Cela ne signifie pas que les gains en capital purement spéculatifs, réalisés à l'intérieur d'une période inférieure à 12 ou 24 mois, méritent un traitement fiscal préférentiel. À ce titre, le prochain gouvernement devrait se pencher sur la faisabilité d'établir un traitement fiscal différencié des gains en capital basé sur la durée de détention tel que cela existe ailleurs.

Résoudre le déséquilibre fiscal

L'analyse des programmes électoraux ne peut faire fi du déséquilibre fiscal. Pour la Commission sur le déséquilibre fiscal sa définition était liée à la fois à l'importance de l'écart entre les revenus autonomes et les dépenses des provinces, l'insuffisance des transferts fédéraux pour combler cet écart et aux caractéristiques même de ces transferts fédéraux. Une partie du déséquilibre fiscal aurait donc pris naissance dans les difficultés de limiter la croissance de certaines dépenses de juridiction provinciale, plus particulièrement les coûts de santé, pendant que les transferts fédéraux, eux, subissaient des compressions ou augmentaient à un rythme inférieur aux charges qu'ils sont censés combler.

Pour corriger le déséquilibre fiscal, le Bloc Québécois reprend le consensus autour de la question et propose l'application de la principale recommandation de la Commission sur le déséquilibre fiscal, à savoir : que le gouvernement fédéral cède au gouvernement du Québec les recettes de la TPS, en lieu et place des transferts fédéraux au titre de la santé et des programmes sociaux. Les Conservateurs et le NPD reconnaissent, eux aussi, le déséquilibre fiscal et proposent principalement de le résoudre par une majoration du financement fédéral de la santé.

Les Libéraux fédéraux n'ont jamais reconnu le déséquilibre fiscal. Le déni a atteint son point culminant dans une lettre envoyée au président de l'Assemblée nationale en mai dernier, où Paul Martin soulignait que « *Les provinces canadiennes jouissent des pouvoirs (...) prévus par la Constitution pour faire leurs propres choix concernant les impôts, les dépenses et la dette. Les provinces disposent de la marge de manoeuvre voulue pour faire en sorte que leurs recettes correspondent à leurs responsabilités en matière de dépenses* ». Dit autrement, cela implique que les provinces n'ont qu'à augmenter leur impôt pour financer les dépenses auxquelles elles font face.

Moins d'un mois plus tard, nous voilà en pleine campagne électorale, devant la réaction d'intervenants québécois, la position libérale s'est quelque peu adoucie. Certes, le parti de Paul Martin ne reconnaît pas le déséquilibre fiscal, mais il a récemment souligné qu'il est prêt à discuter avec les provinces pour les aider à trouver « *des solutions aux pressions financières réelles* » qu'elles subissent. Cependant, leur plate-forme électorale ne fait pas référence au déséquilibre fiscal, ni aux pressions financières réelles des provinces. Pourtant, certaines de leurs

propositions participent à réduire l'ampleur du déséquilibre fiscal. À l'égard de la santé, ce n'est pas tant l'augmentation du transfert de 3 milliards \$ sur deux ans qui a une portée significative que l'engagement de développer une formule d'indexation des transferts. Sans l'ombre d'un doute, les grandes fluctuations annuelles des paiements de transfert complexifient la prévisibilité de revenus des provinces, et à ce titre, l'absence de financement stable qu'elles occasionnent constitue clairement une source de déséquilibre fiscal. Il faut donc accroître la prévisibilité des transferts fédéraux, la mise en place d'une formule d'indexation ne peut que constituer la base de cette stabilisation des transferts.

Qu'on reconnaisse ou non le déséquilibre fiscal, il y a unanimité sur un point : le partage d'une partie des recettes découlant de la taxe fédérale sur l'essence. En effet, les quatre partis politiques fédéraux en proposent sa répartition partielle pour aider au financement d'activités ou d'infrastructures municipales. Nous pouvons considérer cette proposition comme une piste de solution au déséquilibre fiscal puisqu'elle partage une ressource fiscale fédérale avec les provinces ou les municipalités.

Réduire l'application de la TPS

La détaxation de certains produits et services à la TPS et à la TVQ est une nouvelle tendance qui semble prendre de l'ampleur en matière de taxation de la consommation. Dans le dernier budget fédéral, le ministre des Finances a annoncé que dorénavant les villes ont droit au plein remboursement de la TPS qu'elles ont payé dans le cadre de leurs activités. Yves Séguin, de son côté, a annoncé dans son plus récent budget la détaxation des couches pour enfants et des articles d'allaitement. A priori, il est difficile de s'opposer à ces initiatives.

Cette nouvelle propension des gouvernements à réduire le champ d'application des taxes à la consommation a été entendue par les partis politiques qui y ont vu l'opportunité de réclamer des réductions spécifiques de TPS. Outre la traditionnelle demande d'abolir la TPS sur les livres, le Bloc Québécois propose que le fédéral étende son récent remboursement intégral de la TPS aux municipalités à tous les établissements publics d'enseignement et de santé. De plus, le Bloc propose que le fédéral harmonise sa TPS à la TVQ quant à la détaxation récente des couches pour enfants et des produits pour nouveaux-nés. De son côté, le NPD veut supprimer la TPS sur les produits de base pour les familles, notamment les vêtements. À cela s'ajoute la promesse du NPD d'offrir de généreux remboursements de TPS aux acheteurs de voitures « vertes », basés sur le rendement énergétique. De leur côté, les

Conservateurs s'engagent à éliminer l'application de la TPS sur la taxe d'accise fédérale sur l'essence, qu'ils considèrent comme « *une taxe sur la taxe* ». Ils proposent aussi que la portion du prix de l'essence excédant 85 cents ne soit pas assujetti à la TPS.

Le signal donné par les décisions récentes des ministres des Finances d'enlever du champ d'application de la TPS et de la TVQ certaines activités, produits ou services, comme le montrent les récentes promesses des partis politiques, risque d'ouvrir la porte à une série de représentations. Cela ne signifie pas que ces propositions ne soient pas légitimes, mais à terme leur propagation aura des effets sur la neutralité de la TPS. Il faut donc agir avec modération. Le « succès » de la TPS repose sur sa relative neutralité.

À l'origine, au lieu de mettre en place des exonérations spécifiques de TPS sur des activités, produits ou services, un crédit pour TPS a été instauré. Il permet aux contribuables à faibles ou moyens revenus d'obtenir une prestation gouvernementale en espèces pour compenser la TPS qu'ils paient sur leurs achats taxables. Pour le bon fonctionnement de la TPS, il semble plus approprié de majorer le crédit que de réduire le champ d'application de la TPS. Même si comme les autres partis, les promesses conservatrices réduisent le champ d'application de la TPS, les Conservateurs sont les seuls à annoncer leur intention de majorer de 25 % la valeur du crédit pour TPS.

Revoir l'assurance-emploi

Le Bloc Québécois et le NPD demandent la création d'une caisse autonome d'assurance-emploi à l'extérieur du fonds consolidé du Gouvernement. Nous comprenons que ces deux partis souhaitent que s'arrête l'accumulation de surplus de cotisations qui actuellement se fondent dans les recettes globales du gouvernement. À ce jour, le surplus accumulé à la caisse de l'assurance-emploi représente environ 45 milliards \$. Le Bloc va plus loin et propose un plan de remboursement de la caisse sur dix ans. De leur côté, les Conservateurs promettent d'éliminer le surplus actuariel de la caisse d'assurance-emploi par une diminution du taux de cotisation. Les Libéraux, quant à eux, ont choisi de demeurer silencieux sur le sujet.

Augmenter l'impôt des sociétés

Seul le NPD propose d'augmenter l'impôt des sociétés, en rétablissant le taux d'imposition à 24 % plutôt que de conserver le taux de 21 % actuellement en vigueur. À l'inverse, les Conservateurs proposent de réduire l'imposition de l'ensemble des entreprises, à partir des économies réalisées par la réduction des subventions gouvernementales dont elles bénéficient. De leur côté, le Bloc et les Libéraux demeurent silencieux sur le sujet. Cette convergence entre les Libéraux et les Bloquistes doit-elle être interprétée comme un signal que l'imposition des entreprises est adaptée et qu'elle ne mérite pas de modifications majeures ?

Lutter contre les pratiques fiscales abusives

L'occasion était trop belle pour le Bloc et le NPD pour critiquer l'approche de Paul Martin dans la gestion des conventions fiscales. Leurs propositions portent essentiellement sur l'élimination des conventions fiscales avec des pays possédant les caractéristiques d'un paradis fiscal et sur la lutte aux stratagèmes fiscaux permettant le rapatriement des bénéficiaires libérés d'impôt. Les Conservateurs et les Libéraux n'abordent pas la question.

Conclusion

Le contraste apparent entre les programmes électoraux met en exergue le rôle que les partis politiques accordent à l'interventionnisme fiscal ainsi que la place qu'ils entendent lui faire jouer au cours des quatre prochaines années. Du côté des Libéraux, leur programme en matière de fiscalité représente davantage un bilan des années passées qu'un plan pour les années à venir. Nous en concluons que pour eux la fiscalité actuelle est adéquate et que celle-ci n'occuperait pas une place importante au cours d'un prochain mandat. À bien des égards, la vision du rôle de la fiscalité du NPD et des Conservateurs est diamétralement opposée. Les Conservateurs proposent de réduire les impôts simultanément à une réduction des subventions gouvernementales. Du côté du NPD, il souhaite accroître l'imposition de la richesse par de nouvelles formes d'imposition, des modifications de taux et désire modifier le comportement des contribuables en matière environnementale par de nouvelles mesures fiscales incitatives. De son côté, le Bloc a plutôt privilégié une approche

thématique (famille, déséquilibre fiscal et lutte aux paradis fiscaux). Enfin, est-il utile de préciser que rien dans les propositions des partis politiques ne vise à simplifier le système fiscal.

Les commentaires et critiques contenus dans le présent exposé ne doivent pas être interprétés comme un rejet des programmes fiscaux des partis politiques. Il s'agit plutôt à travers une approche non partisane de faire ressortir les initiatives fiscales qui méritent d'être retenues et celles qui peuvent être rejetées, à moins qu'un examen plus approfondi n'en démontre la pertinence.

À partir des promesses retenues de chacun des partis politiques, pouvons-nous bâtir un programme fiscal intéressant et cohérent ?

Qu'en est-il finalement des baisses d'impôt ?

Lorsqu'on prend en compte les baisses d'impôt des cinq dernières années, nous devons nous questionner sur l'à-propos de réduire encore les impôts. Certes, l'urgence de réduire les impôts a manifestement diminué, ce qui ne signifie pas pour autant que les partis politiques fassent erreur en voulant réduire la charge fiscale de la classe moyenne. Dans ce cas, que penser des modifications proposées au barème d'imposition, est-il préférable de procéder à la baisse d'impôt conservatrice ou sommes-nous mieux de procéder au réajustement fiscal du NPD ? Sommes-nous mieux de procéder à des baisses d'impôt générales ou de réaliser des réductions ciblées aux familles ? Tout demeure une question de dosage.

Si le nouveau gouvernement juge approprié de procéder, avec modération et sans dogme, à de nouvelles baisses d'impôt, autant qu'elles soient bien faites. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, une juxtaposition adaptée des propositions du Bloc, des Conservateurs et du NPD pourrait donner des résultats intéressants. Nous retenons donc comme combinaison intéressante :

- La baisse du taux d'imposition sur les revenus se situant dans la tranche moyenne et le relèvement des paliers d'imposition (Conservateurs) ;
- Le relèvement du seuil d'assujettissement à l'impôt et la majoration du taux maximal d'imposition (NPD) ;
- Le crédit d'impôt remboursable pour enfants (Bloc).

En gardant un impact financier comparable au plan conservateur, le crédit d'impôt remboursable pour enfants de 3 250 \$ pourrait être progressivement instauré (plutôt que 3 730 \$ comme le suggère le Bloc), le seuil d'assujettissement pourrait être progressivement relevé de 8 000 \$ à 10 500 \$ (plutôt qu'à 15 000 \$ comme le

préconise le NPD), le taux d'imposition sur les revenus entre 35 000 \$ et 70 000 \$ pourrait être réduit de 22 % à 18 % (plutôt qu'à 16 % comme le promettent les Conservateurs) alors qu'un nouveau taux d'imposition sur le revenu excédant 250 000 \$ pourrait être introduit à 30 % (plutôt qu'à 32,5 % comme le souhaite le NPD). Ainsi, tous les contribuables bénéficieraient d'une réduction de la charge fiscale associée à l'impôt sur le revenu, mais avec une concentration sur les familles de la classe moyenne.

Qu'en est-il finalement du déséquilibre fiscal ?

Les propositions de tous les partis politiques participent à sa résorption. Nous retenons la proposition du Bloc qui reprend la principale recommandation de la Commission sur le déséquilibre fiscal. Même si les Libéraux ne veulent pas reconnaître le déséquilibre fiscal, leur proposition mettant en place une formule d'indexation pour les transferts en santé doit également être retenue puisqu'elle aurait le mérite d'assurer un financement plus stable aux provinces. Enfin, le consensus entre tous les partis politiques sur la remise par le gouvernement fédéral d'une partie de sa taxe sur l'essence constitue également une solution partielle au déséquilibre fiscal, puisqu'elle partage une ressource fiscale fédérale.